



# Pèlerinage à Sainte Anne d'Auray

## Le dimanche 6 octobre 2024

### Bulletin d'inscription

(marche et/ou petit déjeuner)

A retourner avant le 30/09/2024

: Marche (22 kms) au départ de **Vannes** – RDV au parking du vélodrome  
KERMESQUEL à **5H45**

: Marche (11 kms) au départ de **Plescop** – RDV au parking de la ZA TREHUINEC situé  
au bout de la rue André Ampère à **6H30**

: Marche (5kms) au départ de **Mériadec** - RDV au parking à droite après l'église à **8H**

: Marche (1km) au départ du giratoire de **Lénunez** (entrée de Ste Anne) – RDV à l'aire  
de covoiturage à côté de la crèche « les coccinelles » à **9H30**

: Petit déjeuner servi de 9H30 à 10H30 à la salle KERIOLET de Ste Anne d'Auray  
(participation libre)

A 11H : Messe au sanctuaire de Ste Anne d'Auray (pas de messe à st Guen)

Après la messe : Pique-nique tiré du sac à la salle KERIOLET.

#### **PARTICIPANTS**

Famille : .....

Nombre d'adultes : .... Nombre d'enfants : .....

N° téléphone : .....

#### **REGLEMENT**

Il est conseillé aux participants le port d'un gilet de sécurité fluorescent et d'une lampe.

Les participants s'engagent à :

- Être en bonne condition physique et ne pas avoir de contre- indications médicales.
- Respecter les dispositions du code de la route
- Respecter l'environnement.

Tout mineur devra être accompagné de l'un de ses parents ou placé sous la responsabilité d'une tierce personne désignée par les représentants légaux.

La paroisse Saint Guen se dégage de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident.



: Nous avons pris connaissance du règlement mentionné ci-dessus.

Bulletin d'inscription à :

- Envoyer par mail au Père Joseph ; @mail : [saintguen@gmail.com](mailto:saintguen@gmail.com)
- Ou déposer à l'église lors des messes dominicales  
(dans le panier de la quête ou dans la boîte prévue au fond de l'église)
- Ou déposer à l'accueil de la maison paroissiale

NB : Prévoir boisson et collation pour la marche.

Signature obligatoire (Précédé de la mention « lu et approuvé »)

..... Date : .....

